

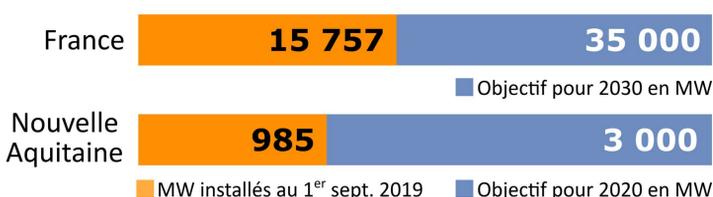


Projet éolien de Saint-Sauveur-d'Aunis

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Nouvelle Aquitaine



Le projet de Saint-Sauveur-d'Aunis est situé au sud du bourg, dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



Une distance à **plus de 700 m** des habitations alors que la réglementation impose un éloignement de 500 mètres.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est comprise entre 6 et 6,5 m/s à 100 m de hauteur.

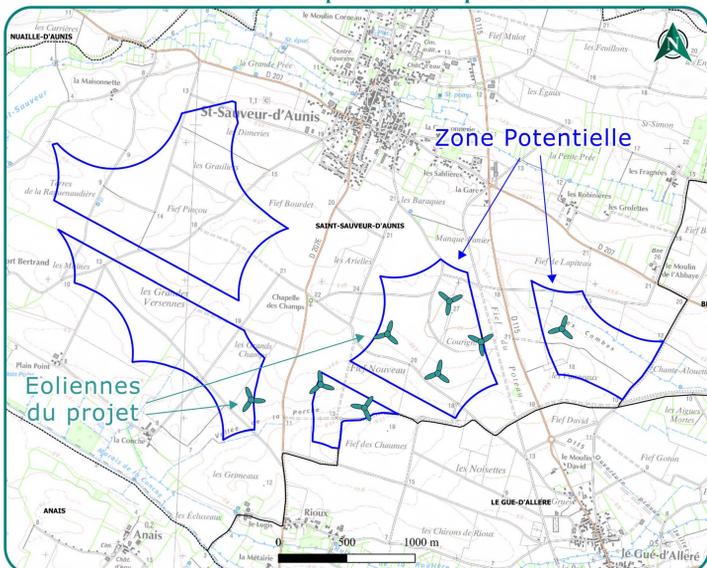


La possibilité d'implanter **8 éoliennes** sur la zone.



Une **zone de grande culture**, favorable à l'accueil d'un parc éolien

Scénario d'implantation possible



Exemple de retombées d'un parc de 8 éoliennes d'une puissance totale de 33,6MW

Recettes fiscales estimées

Environ 504 000 €/an pour le territoire



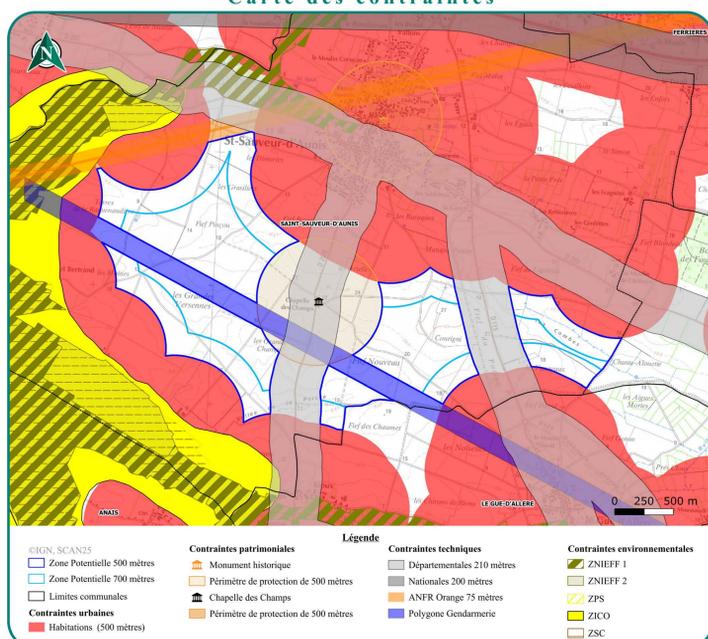
Emplois

Création de l'équivalent de 6 emplois permanents

Production d'électricité estimée

Environ 95 200 000 de kWh/an soit la consommation électrique d'environ 20 000 foyers ou 47 600 habitants.

Carte des contraintes



Histoire



Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Etudes acoustiques

Des acousticiens indépendants sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils modéliseront ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe).

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon de 19 à 26,5 km autour de la zone du projet. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou les sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue.

Des mesures de réduction comme la plantation de haies peuvent être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.